



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques

NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour 2014
dans le département de Loire-Atlantique

Projet d'arrêté préfectoral classant une partie du Cens
en première catégorie piscicole

Contexte et objectifs des projets de décision :

Les conditions d'exercice de la pêche en eau douce sont définies conformément aux dispositions applicables du titre III du livre IV du code de l'environnement. Le présent arrêté a été présenté en commission technique départementale de la pêche le 8 octobre 2013 et en commission de bassin Loire-Bretagne pour la pêche professionnelle le 28 octobre 2013.

Ce projet d'arrêté réglemente, pour l'année 2014, la pêche sur les eaux libres du département de la Loire-Atlantique, en amont de la limite de salure des eaux. Il prend en compte les caractéristiques locales des milieux aquatiques et des particularités halieutiques du département.

Un projet d'arrêté est également proposé pour le classement en première catégorie piscicole du Cens et de ses affluents, de sa source au lieu-dit "le pont du cens".

Objectifs des projets de décision:

Le premier projet d'arrêté préfectoral vise à définir les modalités de la réglementation de la pêche en eau douce dans le département de la Loire-Atlantique pour 2014, à savoir :

- la réglementation spécifique à l'anguille jaune et civelles ;
- les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche ;
- les tailles minimales des poissons ;
- les procédés et modes de pêche ;
- les réserves de pêche ;
- les parcours de carpes de nuit ;
- les cours d'eau et plans d'eau à réglementation spéciale ;

- la liste des engins autorisés sur le DPF ;
- les dimensions des mailles des filets.

Le projet d'arrêté de classement de la partie amont du Cens permet la gestion des populations de truites selon les dispositions relatives aux poissons de première catégorie piscicole. Ces prescriptions favorisent le développement et la reproduction naturels de la truite.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement le projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce pour l'année 2014 dans le département de Loire-Atlantique et le projet d'arrêté préfectoral de classement du Cens en première catégorie piscicole sont mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 29 novembre au 20 décembre 2013 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant "Projet d'Arrêté préfectoral 2014 de la pêche en eau douce" ou " Projet d'Arrêté de classement du Cens " à l'adresse suivante :

ddtm-see-ema@loire-atlantique.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité Eau et Milieux Aquatiques
10 Bd Gaston Serpette
BP 53606
44036 NANTES CEDEX 1.

Ces projets d'arrêtés sont également consultables à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.